Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques

Québec

Québec, le 19 mai 2017

MODIFICATION

Tata Steel Minerals Canada Limited 1000, Sherbrooke Ouest, suite 1120 Montréal (Québec) H3A 3G4

N/Réf.: 3215-14-014

Objet: Projet de minerai de fer à enfournement direct, Projet « 2A »

par Tata Steel Minerals Canada Limited

Gestion de l'eau et système de traitement des eaux

du site Goodwood

Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 11 janvier 2013 en vertu de l'article 201 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), et modifié les 15 décembre 2013 et 24 novembre 2014, à l'égard du projet ci-dessous :

 Exploitation à ciel ouvert des gisements de minerai de fer Goodwood et Sunny 1, situés au Nunavik, à environ 45 km au nord de Schefferville.

À la suite de votre demande datée du 6 février 2017 et conformément à la décision de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, et à la suite du dépôt de la déclaration exigée en vertu de l'article 115.8 de ladite loi, j'autorise, conformément à l'article 122.2 de ladite loi, le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les modifications suivantes :

 La réalisation de la gestion de l'eau et la mise en place du système de traitement des eaux du site minier Goodwood.

Le document suivant fait partie intégrante de la présente modification :

Lettre de M. Praveen Jha, de Tata Steel Minerals Canada à M^{me} Marie-Renée Roy, sous-ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 6 février 2017, concernant le projet Goodwood, 1 page et 1 pièce jointe :

MODIFICATION

-2-

N/Réf.: 3215-14-014 Le 19 mai 2017

- Tata Steel Minerals Canada. *Projet de minerai de fer à enfournement direct 2A*, janvier 2017, 33 pages, 5 cartes et 7 annexes.

La modification devra être réalisée conformément à cette demande de modification et à ces documents.

La sous-ministre,

Marie-Renée Roy